



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE KAMOURASKA

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Manon Lévesque, directrice générale :

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 006-2022

1. **Que** le Conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a déposé un projet de règlement numéro 006-2022 visant à remplacer et à abroger le règlement numéro 002-2012 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.
2. **Que** ce projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20^e jour du mois d'avril 2022.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement numéro 006-2022 sur le site internet de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 20^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022.

Manon Lévesque
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du Code municipal)

Je, soussignée, Manon Lévesque, directrice générale, résidant à Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le 20 avril 2022 sur le site internet de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest le présent avis public concernant le règlement numéro 006-2022 et que je l'ai transmis pour affichage aux cinq municipalités qui forment la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois d'avril 2022.

Manon Lévesque
Directrice générale